

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE POUR LA
SANTÉ EN MILIEU DU TRAVAIL

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU JEUDI 14 MARS 2024

ETAIENT PRESENTS :

Madame CHAULET Nadine
Monsieur MATHIAS Pierre

Administrateur du C.A. (CPME) – SARL ROBINAT BROUILLARD
Administrateur du C.A. (MEDEF) - HUMANDO

Représentants "Salariés"

Monsieur BRUERE Emmanuel
Madame DEFORGE Marguerite

Vice-Président du C.A. - C.F.E./C.G.C. – AUCHAN
Administrateur du C.A. - C.F.T.C. – AIDAPHI SIE

Autres personnes

Monsieur CARVALHO Rodolphe
Monsieur FOULATIER David
Madame GARRAUD Audrey
Docteur MEGY-MICHOUX Isabelle
Madame BAYON Sylvie

Directeur
Expert-comptable
Collaboratrice du Commissaire aux comptes Mr TERRASSIER
Médecin du travail
Assistante de direction & secrétaire de séance

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Représentants "Employeurs"

Monsieur RUDEAUX Jean-François
Madame ALEXANDRE Christine
Monsieur JARDAT Alain

Président du C.A. (MEDEF) – SAS SFM – SERVICE FINITION
Secrétaire du C.A.(MEDEF) – EI ALEXANDRE-CAILLAUD - ALLIANZ
Administrateur du C.A. (U2P) – TAXI ALAIN

Membres Salariés :

Monsieur MARSAIS Stéphane
Monsieur GIEN Denis
Monsieur DECHARRAUD Thibault

C.F.T.C.
F.O.
Membre « salarié » de la C.C. – C.G.T. – EUROSTYLE

Autres personnes

Docteur SAUSSET Emmanuelle

Médecin du travail

ORDRE DU JOUR

- Approbation du P.V. du 14/12/2023
- Préparation de la présentation du bilan d'activité 2023
- Présentation du bilan financier définitif N-1
- Point sur la Certification
- Questions diverses

En l'absence de Monsieur Jean-François RUDEAUX, Président, Monsieur Emmanuel BRUERE, Vice-Président, assurera la présidence de cette réunion.

Après avoir souhaité la bienvenue et remercié les participants de leur présence, le Vice-Président Monsieur BRUERE Emmanuel ouvre la séance à 17 heures 40 et donne la parole au directeur Mr CARVALHO

L'Ordre du jour est abordé.

1°) – Approbation du P.V. du 14/12/2023

Monsieur BRUERE demande s'il y a des remarques ou contestations éventuelles concernant le précédent P.V.

Aucune remarque ou contestation du P.V. Il est approuvé à l'unanimité.

2°) – POINT SUR LES R.H.

Côté médical, aucun nouveau médecin collaborateur n'a intégré le service récemment.

Dans le Service comptabilité, il y a eu quelques changements de personnel. En mai 2023, notre assistante comptable, Mme Virginie HUIDO, a quitté l'entreprise à la suite d'une rupture conventionnelle. Elle a été remplacée par Mme Nathalie MARTINAT, qui a d'abord travaillé en intérim pendant deux mois et demi, puis en C.D.D. de trois mois jusqu'à la fin de septembre 2023. Cependant, malgré une proposition de C.D.I. elle a décidé de ne pas continuer sa mission au sein du service. Pour remplacer Mme Nathalie MARTINAT, nous avons engagé temporairement Mme Cécilia LEMAIRE pendant 2 mois et demi en intérim, puis en C.D.D. jusqu'au 18 mars prochain. Etant donné le bon déroulement dans son activité au sein du service, une proposition de C.D.I. lui sera proposée.

Un point sur le poste de Mme Nathalie BERTIN, responsable des Ressources Humaines et Financières, s'avère essentiel. Mme Nathalie BERTIN a intégré le service en qualité d'aide comptable le 10 juin 2002 et a progressivement évolué dans sa carrière au fil des années.

L'année 2023 a été difficile en raison de problèmes relationnels avec Mme Nathalie BERTIN et des salariés de l'AIMT36, notamment également avec un médecin du travail. Une alerte sur la souffrance morale au travail à l'encontre de Mme BERTIN, a été reçue le 12 septembre 2023 de la part d'un membre du CSE, également référente en « harcèlement moral et sexuel ».

Pour résoudre le conflit entre Mme Nathalie BERTIN et Mme Nathalie MARTINAT, une médiatrice extérieure était prévue, mais Mme BERTIN a quitté le service avant l'intervention de la médiatrice et a fait une déclaration d'accident du travail. « Accident du travail » refusé par le service et confirmé par la CPAM.

En parallèle, une demande de reconnaissance de maladie professionnelle a été initiée en raison d'un syndrome de canal carpien. Cette maladie professionnelle a été validée par la CPAM. Notons que Mme Nathalie BERTIN est toujours en arrêt de travail depuis le 21 septembre 2023.

En matière de comptabilité, nous avons amélioré notre situation grâce au travail de Mme Nathalie MARTINAT et Mme Cécilia LEMAIRE.

Le bilan financier 2023 est impacté par la situation actuelle. En tant qu'employeur, des provisions doivent être faites pour anticiper les événements à venir.

3°) – BILAN FINANCIER DEFINITIF

Celui-ci est présenté par Mr FOULATIER sous forme imagée :

Au 31 décembre 2023 :

Total des produits d'exploitation : 4 385 859 €

Total des charges d'exploitation : 3 348 055 €

Produits financiers : 47 199 €

Résultat de l'exercice après impôts : 69 759 €

Mr FOULATIER :

Frais généraux : 558 824 €

Achat de consommables +9,1 %, loyers crédits baux -10,7%, location charges locatives +7,3%, entretien et réparations -12,8%, primes d'assurance +5,3%, personnel extérieur 19 830 € (personnels intérimaires), intermédiaire et honoraires +64,1%, informations et communications +2,4%, déplacements et réception +16,2%, frais postaux et télécom -19%, frais bancaires +9,2%, autres services extérieurs +8,3%

Intermédiaires et honoraires :

Interventions quelques jours par mois, d'une diététicienne pour accompagner certains salariés, en raison de la nature de leur travail nécessitant un suivi ou des conseils alimentaires.

Interventions d'un consultant pour la Certification

Déplacements et réception :

Augmentation dû à l'arrivée de deux médecins collaborateurs et d'une infirmière.

Impôts et taxes : 88 562 €

Baisse du coût de la formation (-19,1%)

Masse salariale : 2 307 929 €

Dotations aux provisions : 71 386 € (En lien avec les éléments mentionnés précédemment)

Bilan au 31/12/2022

Actif : 3 786 484 € : Immobilisations 679 967 € ; Créances clients 399 417 € ; Autres créances 57 513 € ; Trésorerie 2 656 587 €

Passif : 3 786 484 € : Capitaux propres 2 483 528 € ; Prov/Fonds dédiés 50 000 € ; Dettes financières 377 689 € ; Dettes fournisseurs 92 960 € ; Autres dettes 782 307 €

Monsieur FOULATIER demande à l'assistance s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Monsieur CARVALHO demande l'arrêté du bilan financier au Conseil d'Administration.

Ni contre, ni abstention.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité. Les comptes sont arrêtés.

4°) – POINT SUR LA CERTIFICATION

Pour rappel :

1^{er} mai 2023 – Entrée en vigueur du décret n° 2022-1031 et publication de l'arrêté SPEC 2217

Délai de 2 ans pour déposer notre dossier de candidature auprès de l'AFNOR (1^{er} mai 2025)

Connaissance du cahier des charges de la certification en septembre 2023

Cependant, l'auditeur demandera toutes nos procédures et processus 1 an avant, donc prêt au 1^{er} mai 2024

Cela a nécessité la création de plusieurs groupes de travail bien que ce ne soit pas notre métier. Cette surcharge a un impact significatif sur l'activité du Service, réduisant le nombre de visites médicales effectuées car l'ensemble du Service est mobilisé sur ces groupes de travail.

En résumé, tous les SPSTI doivent avoir obtenu l'un des trois niveaux de certification

Avancées des groupes de travail :

10 groupes de travail

42 participants aux différents groupes

32 réunions

12 procédures rédigées (ou en cours à ce jour) sur 23

Monsieur CARVALHO a proposé au Président, Monsieur RUDEAUX, d'octroyer une prime d'investissement de 1000€ par salarié, en lien avec la prime « Macron ». Il a également pensé important de soumettre cette proposition aux membres du conseil d'administration, qui a accepté à l'unanimité des membres présents.

De ce fait, Monsieur RUDEAUX a prévu de communiquer par écrit aux salariés de l' AISMT36 pour les informer et leur rappeler d'autres éléments.

Cette décision a également été validée en CSE.

5°) – QUESTIONS DIVERSES

Plateforme SAM.I

Intervention de Mr CARVALHO le 26 mars 2024 à la « 14^{ème} rencontre pour la santé au travail » qui sera présidée par trois députés : Mr BOTHOREL Eric, Mr Cyrille ISSAC-SIBILLE et Mme Charlotte PARMENTIER-LECOCQ, pour présenter la plateforme SAM.I

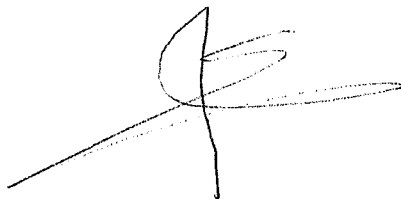
Cela met en avant de manière significative notre département et l' AISMT36.

L'Ordre du jour étant épuisé, le Vice-Président lève la séance à 18 h 45.

C. ALEXANDRE
Secrétaire



Mr E. BRUERE
Vice-Président



Mr J.F. RUDEAUX
Président

